

# Le Journal des Bovéniens

Numéro 57  
Février 2018

Bulletin d'informations municipales

## Haut-débit les élus se mobilisent

**E**n ce début d'année 2018, vos élus se mobilisent à nouveau pour faire en sorte que la fibre soit déroulée au plus vite sur le territoire de notre commune. Afin de faire avancer les choses et faire en sorte que notre commune soit considérée comme prioritaire dans le plan de déploiement initié par l'intercommunalité, nous avons décidé de mettre en place une pétition que vous pouvez venir signer en mairie ou directement en ligne (voir sur le site internet de la commune).

Messieurs Viseux et Cugier sont également allés à la rencontre de Sylvain Robert, président de la CALL, pour faire un point sur la situation et faire en sorte que notre commune soit traitée en priorité. Le président de l'agglomération nous a assuré qu'il évoquerait le cas du territoire de Bouvigny avec les responsables d'Orange d'ici la fin du mois de janvier. Il annonce que pour les services de la CALL, notre commune, mais aussi Aix-Noulette et Angres faisaient parties des priorités dans leur plan de développement du très haut débit.

### Un problème de compétences

Pour résumer la situation, c'est la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui dispose de la compétence Internet et Haut-débit, au titre que celles sur l'assainissement, le développement économique, sur notre territoire.

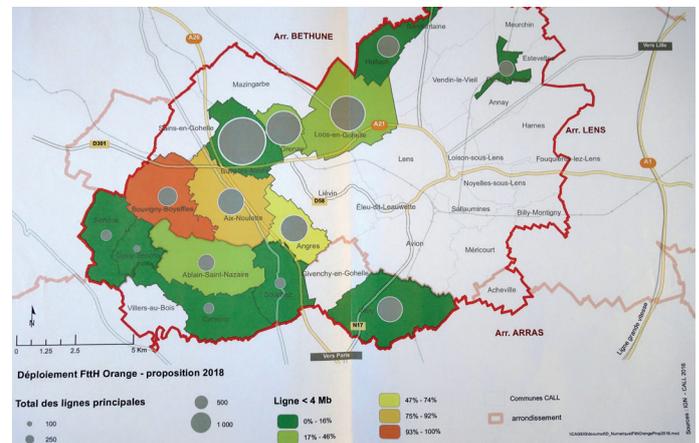
Aujourd'hui, la commune ne peut donc pas décider seule de faire déployer l'internet Haut-débit sur son territoire et doit attendre la décision de l'intercommunalité. Pour revenir à l'ADSL, Bouvigny est desservie par le central téléphonique de Bully-les-Mines. Malheureusement, cet équipement se situe à plus de 5 kilomètres de notre commune. A cette distance, l'affaiblissement du signal ADSL est trop important pour pouvoir garantir un débit suffisant et constant et profiter pleinement du service.

### Une solution alternative

En attendant de pouvoir bénéficier de la fibre à Bouvigny, il existe plusieurs solutions alternatives. Il y a tout d'abord, toute une série de foyer qui sont éligibles à l'ADSL et qui peuvent bénéficier d'un débit raisonnable pour surfer sur la toile.

Deuxième solution, l'utilisation d'une BOX 3G/4G utilisant les réseaux mobiles pour faire transiter les données. Aujourd'hui, le territoire de notre commune est bien couvert par les 4 opérateurs de téléphonie mobile français (Bouygues, Free, Orange et SFR). Orange vient d'ailleurs de mettre en service une antenne 4G au stade de football et propose une couverture 4G de la quasi-totalité de notre commune. Moyennant une soixantaine d'euros et un abonnement 4G, il est possible de s'équiper d'un modem et de disposer d'une connexion beaucoup plus rapide que l'ADSL.

Notons enfin, que le quartier de la gare devrait être fibré sous 12 à 18 mois. L'opérateur historique ayant d'ores et déjà commencé à dérouler la fibre sur le territoire de Sains-en-Gohelle, il poursuivra jusqu'à la RD301 qui coupe notre commune dans les mois à venir.



La carte de déploiement de la fibre sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin montre que notre commune est celle présentant la plus de difficultés pour accéder à Internet. Sylvain Robert, président de l'agglomération s'est engagé auprès de messieurs Viseux et Cugier à évoquer notre situation avec l'opérateur historique et faire en sorte que Bouvigny soit dans la prochaine phase de déploiement.

### Au sommaire de ce numéro :

- Les délibérations du conseil
- Les travaux dans la communes
- Remise des diplômes du Brevet au collège Saint-François
- Le Conciliateur de justice

Directeur de la publication : Maurice Viseux  
Réalisation : Guillaume Cugier  
Journal édité par la mairie de Bouvigny-Boyeffles  
Distribué gratuitement - IPNS

## Condensé des délibérations prises lors du conseil municipal du 15 novembre 2017

### \* Installation d'un nouveau conseiller

Vu la démission de Mme Chaffaux Mariella en date du 22 septembre 2017

Vu la démission de Mr Boch Eric en date en date du 10 octobre 2017

Vu la démission de Mme Bereszynski Véronique en date du 13 octobre 2017

Vu la démission de Mr Gricourt Michel en date du 18 octobre 2017

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L.270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Monsieur le Maire informe que suite à la vacance d'un siège au conseil municipal due aux démissions successives de Mme Chaffaux Mariella en date du 22 septembre 2017, de Mr Boch Eric en date du 10 octobre 2017, de Mme Bereszynski Véronique en date du 13 octobre 2017, de Mr Gricourt Michel en date du 18 octobre 2017, Mme Defossez Marie-Thérèse est nommée conseillère municipale et intègre le dernier rang du tableau.

### \* Procès-verbal séance du 20 septembre 2017

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

### \* Résiliation bail rural

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'extension du cimetière, la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain d'une surface de 2.242m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle d'une plus grande surface cadastrée section AO numéro 136.

Cette parcelle est occupée par Monsieur Gilles LALLEMAND en vertu d'un bail rural qu'il y a lieu de résilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette résiliation de bail rural

- indique que les dépenses seront inscrites au budget

### \* Résiliation bail emphytéotique 5 rue Dujardin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un bail emphytéotique a été consenti par la Commune au Centre d'Amélioration du logement du Pas-de-Calais « CAL 62 » en date du 22 et 28/12/2006, sur le logement situé 5 rue Dujardin 62172 Bouvigny-Boyeffles, pour une durée de 26 années.

Considérant la situation financière du CAL 62, il a été proposé à la Commune de résilier ce bail emphytéotique à compter du 01/02/2018 moyennant le paiement d'une somme de 15 356.17€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la demande du CAL 62 de rompre le bail emphytéotique qui le lie à la Commune de BOUVIGNY-BOYEFFLES, à compter du 01/02/2018, pour le logement situé 5 rue Dujardin 62172 Bouvigny-Boyeffles, moyennant le versement au CAL 62 d'une somme équivalente de 15 356.17€

\* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : marché à procédure adaptée : pose d'une clôture suite à l'extension du cimetière

- Le marché à procédure adaptée concernant la pose d'une clôture, suite à l'extension du cimetière, est attribué à la société VIBROMAT domiciliée à Noyelles-les-vermelles

\* Mise en location du logement 5 rue Dujardin

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'accord du conseil municipal de rompre le bail emphytéotique avec le CAL62, pour le logement situé 5 rue Dujardin à Bouvigny-Boyeffles, la commune deviendra à compter du 01/02/2018 propriétaire dudit logement.

A compter de cette date, Monsieur le Maire propose de louer ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en location ledit logement moyennant un loyer de 390€ au profit de toute personne intéressée (le loyer sera réglé au Trésor Public)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette mise en location, notamment le bail et toute promesse de bail, auprès de Maître Emilie BOULNOIS-VERAGUE, notaire à Nœux-les-Mines

\* Modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

En section d'investissement (dépenses):

Chapitre 21 - Article « 21312 » : +9 500 ; Chapitre 23 - Article « 2313 » : -9 500 ; Chapitre 041 -Article « 2116 » : +40 000

En section d'investissement (recettes): Chapitre 041 -Article « 1328 » : +40 000

\* Information : mise en place d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie rue du 11 novembre et du 19 mars 1962 / Exonération des pénalités de retard à la société P2L

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte de la mise en place d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie rue du 11 novembre et du 19 mars 1962 durant le premier trimestre 2018;

- DECIDE à l'unanimité de renoncer à appliquer des pénalités de retards concernant le marché liant la commune à la société P2L

## Condensé des délibérations prises lors du conseil municipal du 10 janvier 2018

### \* Procès-verbal séance du 15 novembre 2017

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

\*Autorisation recrutement d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le maire à recruter 8 agents non titulaires pour la période juillet-août



► \* Subvention CCAS 2018

Le conseil Municipal, à l'unanimité,  
- VOTE une subvention de 16 000€ au CCAS pour l'année 2018

\* Salaires du personnel du centre de loisirs

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, à compter du 01/06/2018, les salaires proposés.

\* Ouverture centre de loisirs juillet-août et autorisation de recrutement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à ouvrir un centre de loisirs du 09 juillet 2018 au 17 août 2018 limité à 100 enfants;
- autorise le maire à recruter du personnel en conséquence et à signer les actes de recrutement ;

\* Nouvel emploi du temps scolaire à compter de septembre 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le nouvel emploi du temps ci-dessous pour chaque école :

A compter de septembre 2018 pour les écoles publiques :

Ecole Maternelle Marie Curie :

	7h30-8h55	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-16h55	16h55-19h
Lundi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mardi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mercredi					
Jeudi	garderie	école	cantine	école	garderie
Vendredi	garderie	école	cantine	école	garderie

*L'accueil des enfants commencera 10 minutes avant le début des cours (comme c'est le cas actuellement).*

Ecole Élémentaire Pierre Curie :

	7h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-17h	17h-19h
Lundi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mardi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mercredi					
Jeudi	garderie	école	cantine	école	garderie
Vendredi	garderie	école	cantine	école	garderie

*L'accueil des enfants commencera 10 minutes avant le début des cours (comme c'est le cas actuellement)*

\*Groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non-sensibles.

-Prend acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention.

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive.

\* DETR 2018 : Réhabilitation de la rue du 11 novembre et de la rue du 19 mars 1962 : Aménagement des voiries

Afin de réaliser les travaux de voirie rue du 11 novembre et rue du 19 mars 1962, il est proposé de déposer un dossier de DETR pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Décide de déposer un dossier de DETR pour l'année 2018 concernant les travaux de voirie rue du 11 novembre et du 19 mars 1962

-Valide le plan de financement.

## Etat Civil

### Naissances

OXOBY Lou 22/09/2017  
 PREDALLE Thaïs 03/10/2017  
 LESSART Jules 11/12/2017

### Mariages

DUBOIS Catherine et VERSINI Angélique 14/10/2017

### Décés

TAYLOR Kasimiera 23/09/2017  
 NITSCH Frédéric 27/09/2017  
 BEZONEK Régina 15/10/2017  
 DE CONINCK Georges 23/10/2017  
 CRÉPIN Henriette 06/11/2017  
 CRÉPIN Joëlle 06/12/2017  
 WAVELET Didier 07/12/2017  
 LAMBERT Robert 10/12/2017  
 SGARIOTO Carmelo 10/12/2017  
 TWARDY Jean 18/12/2017

## Recensement

Vous avez déjà probablement rencontré l'agent recenseur chargé du recensement de la population dans la commune.

Pour rappel, le recensement a commencé le 18 janvier pour se terminer le 17 février 2018. Si vous n'avez pas encore rendu votre bulletin, faites-le au plus vite!

Pour cela plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Soit rendre le bulletin directement à l'agent recenseur
- Soit renvoyer le bulletin directement à l'Insee
- Soit déposer votre bulletin en mairie
- Soit remplir votre bulletin directement sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Collecte 2018

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collecte du verre en porte à porte est abandonnée. Vous devez utiliser les bornes d'apport volontaire réparties comme suit dans la commune :

- Rue arthur mayeur (au niveau du stade de football)
- Rue de lucheux ( entrée rocade lens)
- Rue du prince (dépôt DDE)
- Rue salengro (château d'eau)
- Rue pasteur

Ordures ménagères résiduelles : Poubelle avec le couvercle rouge, le mardi matin dès 6h00

Papier carton et bouteille de plastique : Poubelle avec le coule Jaune, le mercredi après-midi dès 13h00

Déchets verts :



Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018

Une collecte par semaine le mercredi après-midi dès 13h00

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2018

Une collecte tous les 15 jours  
Le 10 et 24 octobre

Les 7 et 21 novembre dès 13h00

Encombrants :

Une collecte par trimestre dès 7h

Vendredi 16 mars

Vendredi 15 juin

Vendredi 21 septembre

Vendredi 21 décembre

**Nous constatons déjà depuis le 1<sup>er</sup> janvier des dépôts sauvages de verre dans la commune que le service technique doit régulièrement ramasser.**

**Nous en appelons au civisme et à la bonne volonté de chacun pour éviter ces désagréments.**

## Retour à la semaine de quatre jours

**R**etour à la semaine scolaire de 4 jours  
Vous avez été sollicité par un questionnaire, en juin 2017, pour vous exprimer sur un éventuel retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

79% des questionnaires rendus étaient en faveur de la semaine à 4 jours.

Vous avez ensuite été sollicité par un questionnaire concernant l'heure à laquelle vous étiez en mesure de venir récupérer votre enfant en fin de journée. Les résultats des questionnaires rendus ont montré qu'au moins 90 enfants ne pouvaient pas être récupérés avant 17h.

Les directeurs d'école, les parents d'élèves élus, la municipalité et les services municipaux ont réfléchi à un emploi du temps adapté à la majorité des familles.

Par conséquent, les conseils d'écoles Pierre et Marie Curie et le conseil municipal ont respectivement voté à l'unanimité pour emplois du temps scolaires suivants :

Rentrée scolaire Septembre 2018 :

Lundi – Mardi – Jeudi –Vendredi

Ecole Marie Curie : 8h55 – 11h55 / 13h55 – 16h55

Ecole Pierre Curie : 9h – 12h /14h – 17h

Garderie Périscolaire à partir de 7h30 le matin et jusque 19h le soir.

Il est important de préciser que c'est le directeur académique qui validera définitivement ces emplois du temps.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution du projet.

## Halloween

Quelques affiches, un peu de publicité et vous avez été très nombreux à jouer le jeu lors de cette première fête d'Halloween le 31 octobre.

C'est plus de 300 monstres, sorcières et créatures en tous genres, qui nous ont rejoint dans le jardin de la maison des jeunes, aux airs un peu lugubres,

pour profiter ensemble de cette fête.

Chacun a pu goûter à la soupe de la sorcière, à l'élixir de vampire ou au venin de serpent avant d'assister au spectacle de cracheur de feu.

Merci à tous pour votre enthousiasme !



## Distribution de coquilles de Noël



Quelques jours avant Noël, une délégation d'élus conduite par monsieur Viseux s'est rendue dans les écoles pour distribuer des oranges, des coquilles de Noël et offrir des cadeaux aux enfants.

## Saint-Nicolas

Lors de sa tournée du 6 décembre, le grand Saint Nicolas a rendu visite aux enfants de l'IME dans l'après-midi.

Plus tard dans la soirée, c'est au cœur du village, qu'il s'est arrêté avec son âne...

Dans la salle des fêtes, toute éclairée à la bougie, plus de 150 enfants ont écouté la légende du Saint Nicolas.

Lanterne éclairée à la main, ils ont ensuite rejoint le jardin de la maison des jeunes pour accueillir le grand Nicolas sous les feux des projecteurs et des lanternes volantes.

Thé, café, chocolat chaud pour se réchauffer et traditionnelles friandises pour régaler les petits. L'ambiance était à la magie pour entrer dans les fêtes de fin d'année.



Dossier d'inscription pour le centre de loisirs de juillet août disponible en mairie à compter du 15 mai 2018

### Calendrier des festivités

#### Février

- 18 Colombophile vente de Pigeons - Salle des Fêtes
- 17/18 Antenne Zik Play mobil - Salle Florence Arthaud
- 24/25 FCB Tournoi Jeunes Salle Florence Arthaud

#### Mars

- 03 Comité des Fêtes de Marqueffles Tripée - Salle des Fêtes
- 11 Amicale Laïque Marché aux puces - Bouvigny Centre
- 19 Cérémonie Fin de la Guerre d'Algérie - Salle des Mariage
- 18 Les Amis de St Martin Marché aux puces - rue du Prince
- 18 Loto Amicale Laïque - Salle des Fêtes
- 25 Anciens Combattants Repas - Salle des Fêtes

#### Avril

- 14 Exposition Ecole Primaire
- 22 Charitables Repas - Salle des Fêtes
- 27/28/29/30 Ducasse de Boyeffles et quartier de la Gare organisée par le FCB et la municipalité
- 27 Cérémonie de la Déportation - Salle des Mariages
- 28 Réception des Anciens à Boyeffles

#### Mai

- 01 Cérémonie du 1er mai- Remise de diplômes Vin d'honneur - Salle Florence Arthaud
- 01 Médaillés du Travail Repas - Salle des Fêtes
- 03 au 23 Exposition (Traces à suivre) Ecole Maternelle
- 08 Cérémonie du 8 mai 1945-Défilé-Vin d'honneur - Salle des Fêtes
- 26 Ecole Maternelle Fête des Mères -Salle Florence Arthaud
- 27 Comité des Fêtes de Marqueffles Bourse des Collectionneurs -Salle Florence Arthaud



La municipalité de Bouvigny-Boyeffles organise une

## Chasse à l'œuf

Le mercredi 28 mars 2018 à l'église

Inscription obligatoire  
en mairie  
avant le mardi 20 mars

14415 : moins de 6 ans (maternelle)  
154 : plus de 6 ans (à partir du CP)



### Recrutement été 2018

#### Centre de loisirs de Bouvigny-Boyeffles

du 9 juillet au 18 août

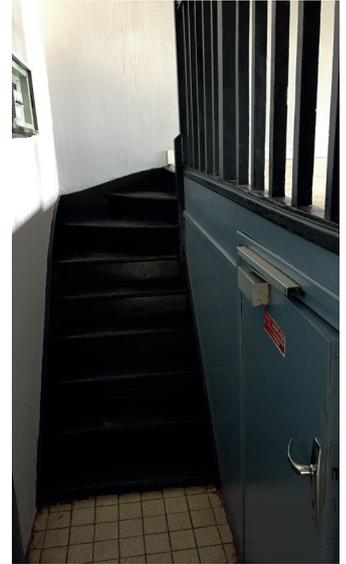
**1 directeur adjoint** (du 6 au 18 août)  
(21 ans minimum, BAFA, Permis B)

**animateurs** - veuillez préciser vos disponibilités  
(BAFA stagiaire ou diplômé obligatoirement)

Veuillez adresser vos CV et lettres de motivation à  
Monsieur le Maire  
**avant le 15 mars 2018.**

## Travaux de rénovation de peinture à la garderie et la salle des fêtes

Pendant les vacances de la Toussaint le service technique a effectué des travaux de rénovation de peinture à la cantine garderie. Le hall de la salle des fêtes a également été rafraîchi.



## Conseil municipal des jeunes



Les élèves de CM1 et CM2 de l'école Pierre Curie se sont prêtés à un exercice d'éducation civique en participant à la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Après une sensibilisation effectuée par les enseignants et une rencontre des élus en mairie, les jeunes ont



constitué quatre listes. Deux tours d'élection ont été nécessaires pour les départager.

Début décembre, c'est en la salle des mariages que le maire du conseil municipal des jeunes et ses deux adjoints ont été désignés.

## Le père Noël était à l'Amicale Laïque de Bouvigny

Comme chaque année, l'Amicale Laïque a reçu le Père Noël. Celui-ci avait dans sa hotte un cadeau pour chaque amicaliste. Cadeaux très appréciés par les enfants. Les parents, quant à eux, se sont retrouvés avec leur enfant afin de partager un petit goûter.

Nous profitons de cet article pour remercier la Municipalité pour sa participation (offre des brioches).

Par la même occasion, nous présentons tous nos vœux à l'ensemble des amicalistes ainsi qu'à l'ensemble de la population de Bouvigny.



## Le Tennis Club de Bouvigny-Boyeffles se met au diapason pour Noël

Activités sportives parents-enfants, boissons chaudes et goûters à volonté, voici la formule gagnante pour un arbre de Noël réussi comme celui que nous avons organisé le samedi 16 décembre 2017 dans la salle Florence Arthaud.

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur motivation et leur implication au sein de la vie du club !

Si vous désirez suivre l'actualité du club n'hésitez pas à nous suivre via notre page facebook : Tennis club de Bouvigny-Boyeffles.

**Le président, Jérémy Delengaïne**



## Confrérie des charitables



Comme le veut la tradition, la confrérie des Charitables de Bouvigny va sillonner les rues de la commune. Pour sa quête annuelle, le dimanche 11 février et le dimanche 18 février. Les membres de la confrérie en profiteront pour présenter leurs vœux de bonheur et de santé aux Bovénien ainsi qu'à leurs familles.

La confrérie remercie d'ores et déjà la population pour l'accueil qu'elle voudra bien lui réserver.

## Médaillés du travail

Le jeudi 9 novembre 2017, s'est tenue l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Médaillés du Travail de Bouvigny-Boyeffles. Après le rapport moral du Président et financier de notre trésorière, le renouvellement du Conseil d'administration s'est déroulé comme il se doit. Mme Evelyne CLEROT trésorière et Mme Hélène FIEVET secrétaire ont souhaité démissionner et rester membres de l'Association. C'est ainsi que Mme Marie-Thérèse HENNEQUIN est devenue notre nouvelle trésorière et que Mme Evelyne CLEROT a repris le poste vacant de secrétaire.

A ce jour, 72 adhérents constituent notre groupe. Six membres sont décédés en 2017, sept ont démissionné et deux nouveaux adhérents nous ont rejoints.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2018 et félicite tout particulièrement les douze membres du bureau qui assurent toute l'année les services chacune et chacun avec générosité et fidélité. Tous bénévoles, ils assurent le maintien de notre association qui me tient à cœur.

**Votre Président, Jean-Claude HENNEQUIN**



## Club de l'amitié

Le club de l'amitié de Bouvigny-Boyeffles présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 à tous ses adhérents ainsi qu'aux membres des autres associations.

Bienvenue à ceux qui désirent nous rejoindre tous les jeudis de 14h à 18h à la salle des fêtes.

La mairie est encore souvent sollicitée pour des problèmes de poubelles qui restent sur le trottoir toute la semaine. Nous vous rappelons que vous devez rentrer votre conteneur au plus vite pour éviter de gêner le voisinage. Merci de votre compréhension.

## Du nouveau à la Pharmacie des Monts d'Artois

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, Laetitia et Matthieu Rommens succèdent à Béatrice Catteau à la tête de la Pharmacie des Monts d'Artois.

Beau challenge pour ce couple, déjà installé à Hersin-Coupigny à la Pharmacie Claire Fontaine, qui souhaite apporter son expérience et son dynamisme en proposant de nouvelles gammes et de nouveaux services à la personne, tout en conservant la convivialité et la proximité des lieux.

A l'écoute de leurs patients et de leurs attentes, ils prévoient de faire des travaux afin de répondre au mieux à leurs besoins dans les domaines de la santé mais aussi du bien-être.

Boviniens depuis quatre ans, ils ont été enchantés de l'accueil et de la confiance des habitants, ainsi que par la bienveillance du Maire et de l'environnement médical qu'ils tenaient à remercier.

Il est essentiel de préserver l'autonomie et la vie sociale des villages; c'est pourquoi nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite dans leurs projets.



## Comité historique

Elisabeth Dubois et les membres du Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles présentent aux Boviniens leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de notre nouveau dossier: «Recueil photographique de Bouvigny-Boyeffles avant 1950» soit 120 pages, format A5, vendu 10 euro plus 6 euro de frais de port si besoin est. S'adresser au CHBB 17 allée des Jacinthes 62160 Aix-Noulette au 03.21.72.59.51 (pas de frais de port pour les boviniens).

L'abonnement à notre revue semestrielle reste inchangé soit 20 euros ou 30 euros pour un couple. L'abonnement vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt.

Elisabeth Dubois recherche des bulletins paroissiaux de la paroisse Saint-Martin de Bouvigny-Boyeffles, à partir de 1934. Ceux-ci seront numérisés et rendus sous 48 heures. Merci.

## Grand marché aux puces Avenue du Prince

Dimanche 18 Mars 2018 de 8h à 17h

Inscriptions : 03.21.29.67.48 / 06.31.09.73.09  
5 euros les 4 mètres + 1 euro le mètre supplémentaire

1,50 EUR le mètre pour les professionnels.  
(Restauration possible sur place, WC...)

Organisateur : ADSM de Bouvigny-Boyeffles

## NOUS COLLECTONS VOS CAPSULES TASSIMO !

Bouvigny Côté Jardins participe actuellement au programme de collecte des capsules et emballages Tassimo au profit de l'association Restos du Coeur.

Déposez vos capsules et emballages à la salle Raymond Cordonnier (presbytère-maison des associations) le mardi (à partir du 27 mars) de 18h à 19h; le premier samedi du mois de 16h à 17h; ou à l'école maternelle Marie Curie, chemin du Mont Breuvart aux horaires d'entrée et sortie de l'école.

Merci d'en parler à votre entourage et de participer collectivement à cette action en faveur de l'environnement et des restos du coeur. La présidente, Valérie Delengaïne.

Retrouvez toute l'actualité de Bouvigny Côté Jardins (les ateliers, les conférences, les guides jardinages...) sur [b.c.j.free.fr](http://b.c.j.free.fr)

## DÉCHETS ACCEPTÉS

1 Tous les TDISCS (café, thé, chocolat, lait) de la marque TASSIMO

2 Emballage aluminium qui contenait les TDISCS



## Réveillon de la Saint-Sylvestre 2017 antenne Zik

Cette année, l'association Antenne Zik a organisé pour la première fois le Réveillon de Saint Sylvestre à la Salle Des Fêtes de Bouvigny-Boyeffles.

Un peu plus de 90 adultes et enfants ont répondu présent pour cette première de notre association, que nous avons voulu familiale et abordable pour tous.

Cette soirée, qui s'est achevée vers 4h du matin avec une soupe à l'oignon, a permis à ses participants de venir s'amuser en famille ou entre amis et se régaler d'un repas entièrement préparé sur place par Julien et Marylène aux fourneaux depuis la veille !!

Un grand merci et un grand bravo aux bénévoles Antenne Zik qui se sont donnés à fond pour la réussite de ce premier réveillon de Saint Sylvestre !!



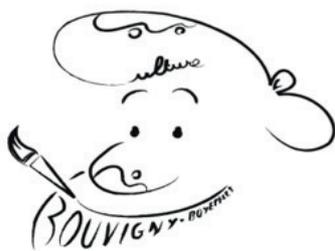
## Bouvigny-Boyeffles Culture

BOUVIGNY-BOYEFFLES,  
un autre regard

Du 8 au 20 mai 2018, l'Espace Culturel vous propose de participer à une exposition pour porter un autre regard sur Bouvigny-Boyeffles, un regard artistique.

Vous pourrez exposer vos oeuvres (huiles, aquarelles, fusain, photographies...) pour mettre en valeur le patrimoine de notre commune, un autre regard sur le village, un regard artistique.

Vous êtes intéressés : prenez contact avec Géraldine Masse, Aude Galesne ou Pierre Delengaigne à l'école Marie Curie 03 21 72 54 09 ou sur [bouvignyboyeffles.culture@gmail.com](mailto:bouvignyboyeffles.culture@gmail.com)



## Comité des fêtes de Marqueffles

Le comité des fêtes de Marqueffles tient à vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour notre repas cassoulet qui aura lieu le samedi 3 mars à la salle des fêtes de Bouvigny-Boyeffles.

N'hésitez pas à réserver dès maintenant auprès de Martine Caron au 06.03.12.48.10



## L'Orchestral'Harmonie



Pas de repos pour l'école de musique de Bouvigny-Boyeffles !

Tout d'abord nos jeunes musiciens se sont fait remarqués par leur prestation lors du marché de Noël de Bouvigny, avec l'intervention de la classe de percussions ainsi que par la chorale. Nous remercions la municipalité qui a su offrir un délicieux goûter de Noël à nos élèves.

L'école de musique n'a pas chômé durant ses vacances, en effet



le 29 décembre, la classe de flûte sous la direction de Florian Caron a offert deux concerts sur le thème de la variété française à nos résidents de l'EHPAD du Bon Accueil.

L'école de musique s'est également produite à l'auberge de la Grange d'Aix-Noulette le samedi 06 janvier. Nos jeunes musiciens ont pu divertir le public d'un restaurant au travers d'une soirée flûte.

## Remise de diplômes au collège Saint-François

C'est dans une ambiance festive que le vendredi 10 novembre 2017, les anciens élèves de 3ème du collège Saint-François se sont retrouvés pour recevoir leur diplôme du Brevet en présence de Monsieur Le Maire et ses adjoints. Les résultats de cette promo de juin 2017 sont excellents : 126 élèves reçus sur 128 soit 98,43% de réussite. Mme Osseland,

directrice de l'établissement a eu la joie d'annoncer :

- 58 mentions « Très bien »
- 39 mentions « Bien »
- 26 mentions « Assez bien »

Suite à la remise des diplômes, les professeurs et la vie scolaire ont servi à leurs anciens élèves le verre de l'amitié.



## Brevet Cycle à faire

Cette année, nous avons pulvérisé le record de l'an passé avec 1201 participants au 6ème Brevet de cycle à faire, organisé par le Cyclo Club et le club de VTT de BEUVRY ainsi que l'Amicale Laïque pour la marche.

Cet événement a regroupé 114 Clubs pour une distance totale parcourue toutes disciplines confondues de 55 857 kms. Nous remercions tous les sponsors ainsi que la Municipalité pour

l'aide apportée.

Un grand bravo aux organisateurs et à l'ensemble des participants qui nous ont aidés à faire de cette journée une grande fête du sport.

Nous comptons sur vous pour l'an prochain, rendez-vous pris pour le 30 septembre 2018.

Petit rappel cette manifestation est ouverte à tous.



## Le conciliateur de justice

Il suffit de peu de chose, d'un litige avec un artisan, de dysfonctionnements avec un fournisseur internet, d'eau, de gaz ou d'électricité, d'un voisin bruyant ou d'un dépôt de garantie qui tarde à être rendu pour que la vie devienne plus difficile. Autant de petits ou grands soucis de la vie moderne !

Il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : le Conciliateur de Justice.

Il ne rend pas la justice, ne dit pas le droit même s'il doit en avoir l'expérience, mais il permet de réunir les parties pour trouver une solution amiable au litige qui les oppose.

Le Conciliateur n'est donc ni un juge ni un enquêteur (même s'il se rend sur place le cas échéant pour constater les faits) ni un conseiller juridique. Il intervient à la demande, soit d'un particulier soit du Tribunal d'Instance et dans le seul but de trouver un accord par le dialogue et la concertation. Son rôle n'est pas de savoir qui a raison mais d'essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire les deux parties. Les litiges dont il peut s'occuper relèvent du droit civil et touchent à la propriété et à l'usage de biens, aux dettes, aux litiges de consommation, aux conflits entre des propriétaires et des locataires, aux nuisances de voisinage... Environ 50% des affaires qui lui sont soumises aboutissent ainsi à un accord.

Quand un compromis est trouvé, il peut donner lieu à la rédaction d'un constat d'accord. La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Ce procès-verbal, qui engage les deux parties, est signé par elles et par le conciliateur. Chacune des parties en aura un exemplaire et un autre exemplaire sera envoyé au Tribunal d'Instance. Enfin, en cas de difficulté, on pourra requérir du juge d'Instance qu'il donne force exécutoire aux engagements pris. Auquel cas, le procès-verbal acquiert la même valeur juridique qu'un jugement.

Alors que la justice demande du temps, un formalisme rigoureux et génère des frais, la conciliation est gratuite, simple et rapide. Elle se déroule en dehors de toute règle préétablie ne reposant que sur la bonne volonté des uns et des autres afin de trouver un accord satisfaisant.

En rendant obligatoire la conciliation de justice pour les litiges inférieurs à 4000 euros (quand la juridiction est saisie par déclaration au greffe), la loi de modernisation de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle et renforce le rôle des conciliateurs de justice.

## Concours de belote des colombophiles

Dimanche 18 Février 2018 à partir de 14 heures, l'aéroplume, l'association des colombophiles de Bouvigny-Boyeffles organise un concours de belote.

Inscription à partir de 14 heures, à la salle des fêtes de Bouvigny-Boyeffles

1201 sans annonce  
10 euros par équipe toutes mises redistribuées +  
100 euros si il y a plus 30 équipes + jeu de 421.

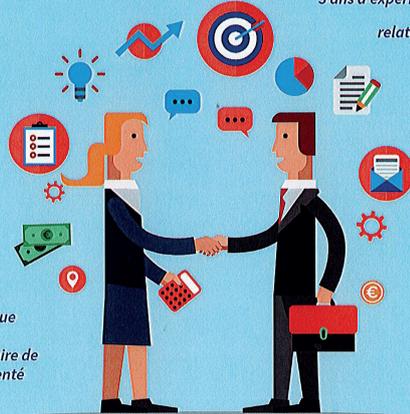
Surveillance assurée au cours des 5 parties  
Buvette et casse-croute sur place



### Le ministère de la Justice recrute 600 conciliateurs en 2017 pour renforcer la Justice de proximité

#JusticeDeProximité  
#J21

intérêt public ✓  
3 ans d'expérience juridique ✓  
relations humaines ✓



→ formation prévue  
→ statut d'auxiliaire de justice assermenté

\*Pour en savoir plus contactez le tribunal d'instance de votre domicile

**Conciliateurs de France** : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) / [www.justice.fr](http://www.justice.fr)

© [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) | [JusticeGouv](https://www.facebook.com/JusticeGouv) | [@justice\\_gouv](https://www.instagram.com/justice_gouv)

Alors que 72 % des citoyens considèrent que la plupart des litiges peuvent se régler à l'amiable, ce renforcement de la conciliation de justice témoigne de la volonté du ministère de favoriser la justice de proximité en apportant une réponse rapide concertée aux justiciables.

ESPACE DE CONCILIATION

Point d'Accès au droit

7. place Victor Hugo

62160 BULLY LES MINES

Téléphone fax : 03 21 29 25 06



Réservation

Legrand Frédéric au : 06 42 82 46 99

Pfender Bernadette au : 06 45 74 88 23



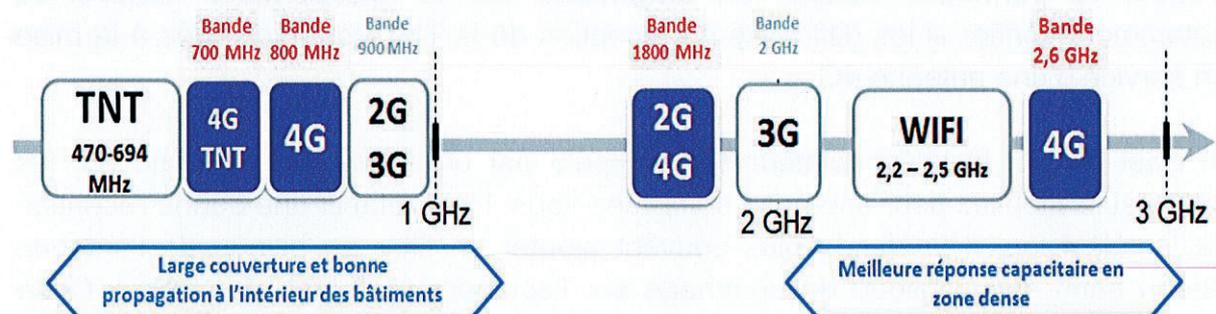
## Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation **d'internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **33,6 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils (étude Médiamétrie - décembre 2015). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un **accès fluide à internet en mobilité** grâce à des débits importants. Elle apporte des **capacités supplémentaires** indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

### Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile 4G peuvent se déployer dans quatre bandes de fréquences : celle des 700 MHz, celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans votre commune, notamment dans les bandes 700 MHz et/ou 800 MHz. Ces bandes offrent une très

bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elles sont très proches de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

**Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.**

### Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier **d'un dispositif d'assistance et d'intervention** mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro :**

**0970 818 818**

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé)

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble),** il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic d'appeler le numéro ci-dessus.

### Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

L'appel va permettre d'établir un **diagnostic** par le téléopérateur. Celui-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**

Pour plus d'information, le site de l'ANFR : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)